Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 93 (1967)

Heft: 21

Nachruf: Gilliard, Frédéric

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La tâche est d'autant plus complexe que la plupart des cantons et des communes se heurtent aussi, chacun le sait, à des difficultés financières et que les projets fiscaux émanant de la Confédération doivent tous affronter le verdict populaire. Les étrangers s'étonnent toujours que nous autres Suisses puissions décider nousmêmes des impôts que nous voulons ou non payer. Si les philosophes ont raison qui affirment que la liberté authentique consiste à faire librement ce qui est nécessaire, nous serions en droit de nous faire une haute idée de notre démocratie fiscale. En fait, ce système est aujourd'hui un peu trop lourd, encore qu'il faille bien reconnaître qu'il nous garde de décisions précipitées. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle les Chambres fédérales ne sont pas habilitées à voter des recettes supplémentaires, même dans le dessein de compenser les moinsvalues douanières consécutives à l'intégration européenne. Notre démocratie fiscale reste également tributaire de notre fédéralisme fiscal, où il est non seulement bien difficile de s'orienter, mais qui entraîne aussi des inégalités d'imposition — nombreux sont ceux qui vont jusqu'à parler d'injustices.

Devant les grandes tâches qui nous attendent, nous ne saurions éluder les problèmes financiers, qui sont même politiquement salutaires. Les circonstances nous contraignent à repenser à fond tâches et dépenses, à prévoir à long terme et à établir un ordre de priorité. Ce sont les finances de la Confédération qui sont aujour-d'hui sollicitées au-delà de leurs possibilités, mais non pas la capacité financière de l'économie et de la population. En d'autres termes, il est parfaitement possible de résoudre les problèmes financiers avec l'aide de ceux qui imposent à la Confédération des charges supplémentaires, c'est-à-dire en faisant appel à la bonne volonté des électeurs; avec le Parlement qu'ils élisent, ce sont eux en effet qui déterminent les tâches et donc aussi les dépenses...

V

Sommes-nous en mesure de faire face à l'intégration?

Dans ce tour d'horizon sur la situation actuelle de notre pays, où je n'ai pu qu'effleurer de nombreux problèmes et où j'ai dû en négliger d'autres, il manque encore le chapitre de *l'intégration*. Serons-nous en mesure de faire face à l'intégration européenne?

L'après-guerre sera peut-être considérée un jour

comme une période où la Confédération se sera peu à peu engagée dans les différents secteurs de la collaboration internationale, voire de la politique internationale. Cette évolution peut être mise au compte de notre faculté d'adaptation et de la souplesse de notre politique. Mais la faculté d'adaptation n'est pas toujours une vertu et surtout pas pour un petit peuple ; ou alors seulement dans la mesure où elle est accompagnée d'une présence vivante et critique. Or ces deux attitudes opposées existent et elles fécondent la discussion en cours.

Je vois une autre raison encore à ce lent cheminement vers la collaboration internationale : nous préférons une évolution organique, qui s'accorde avec le génie de notre histoire. Ce qui vaut pour l'intégration en général vaut tout particulièrement pour notre pays : seule une intégration conforme aux lois naturelles de l'évolution européenne, qui ne fait pas fi de nos traditions spirituelles, culturelles et politiques, aboutira à une union organique et viable. En d'autres termes, seule une intégration respectant notre fédéralisme et notre statut de neutralité perpétuelle sera à même de sauvegarder notre autonomie. Un assujettissement inconditionnel aux nécessités extérieures équivaudrait pour un Etat fédéraliste comme le nôtre, dont la cohésion repose sur une volonté politique, à une véritable démission et partant à un échec irrémédiable.

VI

Cet excès de sollicitations dont nous souffrons aujourd'hui est dû en dernière analyse moins à des problèmes de structures qu'à des facteurs humains. « Nous avons créé les bases matérielles d'une existence digne d'être vécue et nous ne réussissons pas à vivre cette existence... Nous dominons la technique et nous nous laissons asservir par elle. » C'est ainsi que s'exprimait, dix ans après le dénouement du dernier conflit, le futur conseiller fédéral Wahlen.

Malheureusement, nous n'avons pas fait de progrès dans cette voie. Le chemin de la perfection est en effet escarpé. Il est bien plus aisé de se laisser emporter, en toute confiance, par « le vent de l'histoire » quel qu'en soit l'aboutissement. Celui qui s'abandonne au courant avance rapidement, mais en redescendant. C'est pourquoi sachons juger le progrès d'un œil critique; plus nous serons lucides et plus les progrès que nous aurons réalisés seront féconds, authentiques et durables.

NÉCROLOGIE

Frédéric Gilliard, architecte

La maison dont les murs m'entourent est l'œuvre de Frédéric Gilliard. Je m'y sens bien, et chaque jour qui s'écoule me rappelle que l'harmonie des proportions, la rigueur des mesures et la finesse des matériaux sont les éléments primordiaux de l'architecture.

Frédéric Gilliard, dont la mort nous chagrine et nous émeut, était un maître dans cet art où l'exactitude des conceptions et le choix des matériaux priment la hardiesse des vues et l'originalité de l'invention. L'imagination ne l'entraînait pas au-delà de la tâche à laquelle il s'attachait, car c'est au service de ses clients avant toute chose qu'il se vouait. Ceux-ci le lui rendaient bien en lui confiant des commandes innombrables dont il s'acquittait avec conscience et intégrité.

C'est dans cet ordre d'idées que Frédéric Gilliard représente une époque dont on ne saurait dire qu'elle soit révolue, mais au cours de laquelle des transformations fondamentales se sont accomplies, où nombreux sont ceux qui se sont trouvés désorientés. A travers cette période, la carrière de Gilliard s'est déroulée sans détours, sans compromis, sans abdication. Sa formation

était de celles où l'on ne déroge pas aux principes, où l'on ne dévie pas du droit chemin.

Né le 18 juin 1884, il avait bénéficié à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, dont il possédait un diplôme, puis à l'Ecole des beaux-arts de Paris, des enseignements les plus solides, dont il se souviendra sa vie durant. Mais c'est surtout au développement continuel de ses connaissances qu'il s'attachait, enrichissant son esprit de toutes les données de la civilisation européenne. Aussi put-il s'adonner à la réalisation de tous les programmes de l'architecture civile et religieuse, moderne et ancienne.

Il était associé pendant de longues années avec Fré-

déric Godet; plus tard, il s'assura la collaboration de M. Jean-Pierre Cahen, auquel il confia son agence lorsqu'il vit ses forces décliner.

On ne saurait énumérer toutes les œuvres que, dans les domaines les plus divers, il réalisa, sans compter les restaurations magistrales qu'il accomplit.

Il a donné une vie nouvelle aux monuments du passé, parmi lesquels les temples de Coppet, de Moudon, du Mont; les châteaux de Vufflens et d'Oron. C'est grâce à sa profonde érudition qu'il fit partie de la Commission vaudoise des monuments historiques et qu'il donna des avis sur les travaux de restauration du château de Chillon et de la cathédrale de Lausanne, dont il rénova, en particulier, la belle salle capitulaire. Il commença la restauration des immeubles de

la Cité, où il conserva l'allure historique d'une série de maisons qui risquaient de subir une modernisation qui eût modifié l'échelle de la ville haute.

Dès la découverte de la Lousonna romaine à Vidy, Gilliard fut chargé des fouilles qu'il dirigea longtemps avec une compétence étayée par l'étude savante du passé. Il créa le petit musée de Vidy, où sont conservés les objets provenant des fouilles.

Mais le souci de l'exactitude archéologique ne l'éloignait nullement des préoccupations de la vie des gens de notre temps. Et c'est à ce titre qu'il fit partie de la section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) et qu'il exécuta un grand nombre d'ensembles d'habitations à but social, à l'avenue de La-Harpe, à la Borde, à Bellevaux, à l'avenue de Tivoli, à l'avenue de Morges. Il créa des cités d'habitation, dont celle de Prélaz demeure l'exemple d'un quartier de petites maisons familiales en série avec des jardinets, types d'habitation dérivés des « colonies d'habitation » anglaises ou allemandes, qui étaient longtemps apparues comme les plus aptes à apporter le bien-être aux populations urbaines.

La vie collective exige des lieux de culte. Gilliard en édifia un grand nombre; citons les églises de Vennes, de Bellevaux, de Bougy-Villars. Elle exige aussi des écoles. Gilliard construisit les groupes scolaires de Sainte-Croix et de Renens, pour ne mentionner que ceux-là. On lui doit encore d'autres œuvres de la vie sociale, telles que le Foyer des jeunes et le pavillon gériatrique de l'hôpital de Cery.

La villa familiale a trouvé en Gilliard un interprète sensible de la vie citadine ou campagnarde, où il n'a jamais cédé aux modes dont il craignait qu'elles ne fussent que l'expression passagère des visions des artistes d'avant-garde. Dans les magnifiques volumes de la « Maison bourgeoise », édités par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, Frédéric Gilliard avait signé des textes empreints d'une documentation éclairée. Un grand nombre de villas cossues sont dues à son talent grâce auquel il parvenait à intégrer les demeures particulières dans le cadre urbain de nos villes suisses,

telles qu'elles se présentaient encore au début du siècle, avant les grandes transformations qu'ont occasionnées la concentration des foules et l'accumulation des véhicules.

Cette énumération sommaire parvient à peine à donner une idée de la grande diversité et du nombre considérable des réalisations architecturales de Frédéric Gilliard : mais cette activité se doublait d'une infatigable présence dans les sociétés professionnelles. Il avait été secrétaire de l'Œuvre, association de l'Art et de l'Industrie; membre de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) ainsi que de la Fédération des architectes suisses (FAS), dont il fut le président central de 1923 à 1924 et dont je crois bien qu'il avait fondé la section romande.

Les problèmes de la sauvegarde des trésors artistiques de notre pays lui tenaient à cœur; aussi a-t-il été le fondateur, dès après 1905, de la Société d'art public, qui est une section du « Heimatschutz » suisse. L'an dernier, cette société l'avait nommé membre d'honneur, en vertu d'une décision statutaire prise en sa faveur en même temps qu'en faveur de M^{me} L. Buttin-de Loës dont Frédéric Gilliard avait restauré la maison de Grandvaux, véritable musée contenant d'inestimables trésors.

Le pays vient de perdre une personnalité de grande valeur, un architecte aux éminentes qualités artistiques et humaines, un représentant d'une époque mesurée et digne où l'individu cultivé primait la masse. Il a été un maître respecté et un confrère apprécié auquel chacun s'accordait à vouer une considération entière.

En rendant hommage à sa personne, il convient, en même temps, de glorifier cette belle famille: en particulier, ses deux frères, l'aîné Edmond Gilliard, philosophe et écrivain, et Pierre Gilliard, pédagogue éminent.

Que le pays prenne conscience de ce qu'il doit à ses fils, à ceux dont l'esprit en façonne la culture.

H. ROBERT VON DER MÜHLL, architecte FAS et SIA.



Frédéric Gilliard, architecte 1884 - 1967